



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 24 avril 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon et Pierre Lanthier, formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Renée Amyot.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents monsieur Luc Bard, directeur général adjoint, madame Andrée Loyer, directrice exécutive, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^c Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-269

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE BERTHEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM –
MARTIN LAJEUNESSE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Berthel, dossier RS-18-426, comme illustré au plan numéro CRO-19-080 du 4 février 2019, afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Berthel	Nord	De la rue Georges, jusqu'à un point situé à 15 m vers l'est	En tout temps
Berthel	Sud	De la rue Georges, jusqu'à un point situé à 15 m vers l'est	En tout temps
Berthel	Sud	À partir d'un point situé à 15 m à l'est de la rue Georges, jusqu'à la rue Grandmaison	De décembre à mars

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Berthel	Sud	À partir d'un point situé à 15 m à l'est de la rue Georges, jusqu'à la rue Grandmaison	2 h De 8 h à 18 h Du lundi au vendredi D'avril à novembre

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-080 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-270

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT –
RUE DEMONTIGNY - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU MANOIR-DES-
TREMBLES-VAL-TÉTREAU ET DE HULL-WRIGHT - JOCELYN BLONDIN ET
CÉDRIC TESSIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Demontigny, dossier RS-19-021, comme illustré au plan numéro CRO-19-082 du 14 février 2019, le tout afin de :

Implanter des zones de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Demontigny	Est	À partir de la rue Dalpé, sur une distance de 63 m vers le nord	2 heures 7 h à 16 h Lundi au vendredi
Demontigny	Est	À partir d'un point situé à 83 m au nord de la rue Dalpé, sur une distance de 70 m vers le nord	2 heures 7 h à 16 h Lundi au vendredi
Demontigny	Est	Entre les rues Amherst et Binet	2 heures 7 h à 16 h Lundi au vendredi

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans les zones de stationnement mentionnées aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-19-082 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2019-271

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE
FINANCIÈRE DU FONDS DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE DU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC - PROGRAMME DE MODÉRATION À LA
CIRCULATION 2018 ET SÉCURISATION D'UNE PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a mis sur pied, en août 2017, un programme d'aide financière à la réalisation de projets de sécurité routière et d'aide aux victimes de la route appelé Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté la Politique sur les mesures de modération de la circulation numéro INFRA-2012-01;

CONSIDÉRANT QUE la subvention maximale par projet, pouvant être accordée par le ministère des Transports du Québec, représente au plus 50 % des dépenses admissibles pour un montant maximum de 350 000 \$ dans le cadre du programme;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a identifié trois projets pouvant être soumis à des demandes d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre de ce programme :

- Programme de mesures de modération à la circulation 2018 – Groupe A;
- Programme de mesures de modération à la circulation 2018 – Groupe B;
- Construction de trottoirs en milieu bâti – Sécurisation d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE toute demande d'aide financière effectuée dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports du Québec doit être confirmée par une résolution de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise et mandate le Service des infrastructures à présenter au ministère des Transports du Québec trois demandes d'aide financière d'un montant maximal de 350 000 \$ par projet, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;
- s'engage à payer sa part des coûts admissibles pour la réalisation de ces projets;
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier à signer tout autre document requis dans le cadre de ces demandes d'aide financières.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2019-272

SOUMISSION 2019 SP 034 - SERVICES PROFESSIONNELS - CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes, pour les services professionnels de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux pour des projets d'infrastructures urbaines 2019, à savoir :

- Lot 1 – Secteur de Gatineau :
 - À la firme Groupe ABS inc., 531, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E8, pour un montant total approximatif de 363 654,43 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mars 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- Lot 2 – Secteurs de Hull et d'Aylmer :
 - À la firme Englobe corp., 900, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour un montant total approximatif de 326 804,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mars 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée;
- Lot 3 – Divers secteurs de la Ville de Gatineau :
 - À la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc., 420-6, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour un montant total approximatif de 419 750,73 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 mars 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le troisième meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19004-002-19824	332 064,96 \$	Fonds dédiés aux infrastructures – ING-13-007 - 19-3031 – Contrôle qualitatif des matériaux 2019
18-17003-042-19825	298 416,47 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts -19-3031 - Contrôle qualitatif des matériaux 2019
18-17003-042-19826	383 288,36 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 19-3031 - Contrôle qualitatif des matériaux 2019
04-13493	48 280,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	48 159,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-273

**SOUSSION 2018 SP 305 - FEUX DE CIRCULATION DU BOULEVARD
LABROSSE ET DE LA RUE DE CANDIAC - SERVICE DES INFRASTRUCTURES -
DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - PIERRE LANTHIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les feux de circulation de l'intersection du boulevard Labrosse et de la rue de Candiac, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 267 753,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 25 mars 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16013-002-19827	244 494,89 \$	Ajout de feux de circulation - 18-4021 - Boulevard Labrosse et rue de Candiac
04-13493	11 644,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	11 614,89 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-274

**SOUSSION 2019 SP 020 - RÉPARATION D'UN ÉCHANGEUR DE CHALEUR
PRIMAIRE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Berlie Technologies inc., 1245, rue Industrielle, La Prairie, Québec, J5R 2E4, pour les travaux de réparation d'un échangeur de chaleur primaire de l'usine de séchage des boues et de granulation, à l'usine d'épuration des eaux usées de Gatineau, pour un montant total de 120 723,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 12 mars 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30827-003-19823	110 236,87 \$	Travaux d'entretien - Achat d'équipement - Usines d'eau – Équipement et travaux
04-13493	5 250,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 236,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-275

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-43 - 374 863,37 \$ - PÉRIODE DU 2 AU 8 DÉCEMBRE 2018, B-44 - 349 599,22 \$ - PÉRIODE DU 9 AU 15 DÉCEMBRE 2018, B-45 - 438 129,79 \$ - PÉRIODE DU 16 AU 22 DÉCEMBRE 2018, B-46 - 749 553,55 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 31 DÉCEMBRE 2018, B-47 - 91 951,91 \$ - PÉRIODE DU 30 AU 31 DÉCEMBRE 2018

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-43 au montant de 374 863,37 \$ pour la période du 2 au 8 décembre 2018, B-44 au montant de 349 599,22 \$ pour la période du 9 au 15 décembre 2018, B-45 au montant de 438 129,79 \$ pour la période du 16 au 22 décembre 2018, B-46 au montant de 749 553,55 \$ pour la période du 23 au 31 décembre 2018 et B-47 au montant de 91 951,91 \$ pour la période du 30 au 31 décembre 2018.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-276

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-01 - 828 700,80 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 26 JANVIER 2019, B-02 - 733 632,12 \$ - PÉRIODE DU 27 JANVIER AU 2 FÉVRIER 2019, B-03 - 315 592,98 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 FÉVRIER 2019, B-04 - 511 276,42 \$ - PÉRIODE DU 10 AU 16 FÉVRIER 2019, B-05 - 726 987,00 \$ - PÉRIODE DU 17 AU 23 FÉVRIER 2019, B-06 - 739 831,67 \$ - PÉRIODE DU 24 FÉVRIER AU 2 MARS 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéro B-01 au montant de 828 700,80 \$ pour la période du 1^{er} au 26 janvier 2019, numéro B-02 au montant de 733 632,12 \$ pour la période du 27 janvier au 2 février 2019, numéro B-03 au montant de 315 592,98 \$ pour la période du 3 au 9 février 2019, numéro B-04 au montant de 511 276,42 \$ pour la période du 10 au 16 février 2019, numéro B-05 au montant de 726 987,00 \$ pour la période du 17 au 23 février 2019 et numéro B-06 au montant de 739 831,67 \$ pour la période du 24 février au 2 mars 2019.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-277

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2018 SP 102 - LOCATION DE CAMIONS 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé - Année optionnelle taxes incluses	1 ^{ère} période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-485	---	Location de camions Excellence PacLease	2018 SP 102 – Location de camions 10 roues avec équipement de déneigement	169 875,56 \$	1 ^{er} novembre 2019 au 31 décembre 2020	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par la firme précitée est valide et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 10 mai 2018.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2020 et 2021, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31310-516-19830	22 159,86 \$	Déblaiement et enlèvement de la neige - Location - Machinerie
04-13493	7 387,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 369,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-19100	132 959,17 \$	Dépenses payées d'avance

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-278

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT LA BOUGEBOUGE OUTAOUAIS - 5 MAI 2019 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de certaines rues et stationnements dans le secteur de Hull est nécessaire à l'organisation de la deuxième édition du grand événement la BougeBouge Outaouais qui se déroulera le dimanche 5 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police de la Ville de Gatineau assurera le contrôle de la circulation et des fermetures de rues, le tout selon le plan proposé;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente signé avec l'organisme BougeBouge dans le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2019-64 du 22 janvier 2019, indique que la Ville de Gatineau s'engage à fournir à l'organisme les services définis à l'annexe C du protocole d'entente dont la valeur pourra atteindre, au maximum 10 000 \$ et inclus, par le fait même, les frais relatifs à la fermeture des rues et des stationnements tel le salaire des policiers. La valeur de la fermeture des parcomètres lors de l'événement est de l'ordre de 1 182,25 \$;

CONSIDÉRANT QUE les autres frais relatifs à la tenue de l'événement sont couverts par le support en service offert dans le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2019-64 du 22 janvier 2019 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la fermeture des rues et des stationnements, le dimanche 5 mai 2019, comme défini ci-dessous dans le cadre de l'édition 2019 de l'événement BougeBouge Outaouais, à savoir :

Le circuit de 5 km sur le territoire de la ville de Gatineau implique la fermeture des artères suivantes et l'interdiction de stationner sur celles-ci, le dimanche 5 mai 2019. Les stationnements sur ces tronçons seront fermés de 15 h, le samedi 4 mai 2019, à 13 h, le dimanche 5 mai 2019. L'interdiction de circuler sur ces tronçons sera de 6 h à 12 h 30 pour le boulevard Maisonneuve et de 7 h à 12 h pour les autres tronçons, le dimanche 5 mai 2019 :

- Rue Laurier, entre les rues Courcelette et Eddy - 13 stationnements à fermer;
- Boulevard Maisonneuve, entre le boulevard des Allumettières et la rue Wellington du côté d'Ottawa;
- Rue Eddy, entre la Promenade du Portage et la rue Laurier;
- La Promenade du Portage, entre les rues Hôtel-de-Ville et Eddy - 22 stationnements à fermer.

Les sept stationnements de la rue Courcelette seront fermés du mercredi 1^{er} mai 2019 à 21 h, au lundi 6 mai 2019 à 15 h,

le tout selon les conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du ministère des Transports du Québec et du devis normalisé de la Ville de Gatineau;
- Assurer une entente avec la Société de transport de l'Outaouais, le Service de sécurité incendie ainsi que le Service de police de la Ville de Gatineau concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer un nombre suffisant de policiers en devoir pour diriger et contrôler la circulation;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir au Service des arts, de la culture et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, une copie des formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assuré additionnel, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

Les véhicules d'urgence auront accès au parcours si une situation d'urgence s'impose.

Adoptée

CE-2019-279

OCTROI DE CONTRAT À LA COMPAGNIE VERSATERM INC. POUR L'ENTRETIEN ET LA MISE À JOUR DES LOGICIELS DE GESTION DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION POLICIÈRE ET INCENDIE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2002-1007 du 6 août 2002, adjugeait à la compagnie Versaterm inc., un contrat pour l'acquisition des produits PoliceACAD et FireCAD pour la mise à niveau et le rehaussement des logiciels répartiels de police et d'incendie pour un montant de 1 060 415,48 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, en vertu de sa résolution numéro CE-2011-1648 du 26 octobre 2011, adjugeait un contrat à la compagnie Versterm inc. pour l'implantation du module de rapport en ligne Coplogic DORS, incluant l'abonnement annuel pour une durée de cinq ans, pour un montant de 128 295,50 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'entre les années 2004 et 2013, la Ville de Gatineau a acquis des rehaussements et des applications informationnelles à ses logiciels de gestion, de communication et d'information policière et incendie, engendrant une augmentation de frais d'entretien de support;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel pour la Ville de Gatineau d'avoir un contrat d'entretien de support et de mise à jour pour ces logiciels de communication et d'information policière et incendie, et que la compagnie Versaterm inc., est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour. De plus, le module Coplogic doit également être sous contrat d'entretien et la compagnie Coplogic-Lexis Nexis est désormais détenteur de ce produit;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- d'octroyer un contrat à la compagnie Versaterm inc. pour l'entretien, le support et la mise à jour des logiciels de gestion, de communication et d'information policière et incendie pour l'année 2019, pour un montant de 332 536,44 \$ incluant les taxes;
- d'octroyer un contrat à la compagnie Coplogic-Lexis Nexis pour l'entretien, le support et la mise à jour du système de prise de plaintes par internet « Coplogic » pour l'année 2019 pour un montant de 28 510,35 \$ incluant les taxes;
- d'autoriser le trésorier à acquitter les factures découlant des contrats sur présentation des pièces justificatives émises par les compagnies Versaterm inc. et Coplogic-Lexis Nexis, et ce, pour un montant total de 361 046,79 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21601-555-19828	303 650,09 \$	Technologie - Police – Entretien des logiciels
02-22100-555-19829	26 033,75 \$	Administration – Incendie – Entretien des logiciels
04-13493	15 701,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	15 661,85 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-280

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 11 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 13 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 13 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 11

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 11, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 13, la liste des réquisitions numéro 13 ainsi que la liste des embauches numéro 11 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 11	Pièces de comptes à payer	14 560,84 \$	1 ^{er} au 5 avril 2019
Liste PD numéro 13	Pièces de comptes à payer	633 766,60 \$	1 ^{er} au 5 avril 2019
Liste des réquisitions numéro 13	Pièces de comptes à payer	2 802,55 \$	1 ^{er} au 5 avril 2019
Liste des embauches numéro 11	Embauche du personnel temporaire	628 240,66 \$	24 au 30 mars 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-281

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-13 POUR UN MONTANT TOTAL DE 710 245,81 \$ POUR LA PÉRIODE DU 28 MARS AU 3 AVRIL 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-13 d'un montant de 710 245,81 \$ pour la période du 28 mars au 3 avril 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-282

SOUSSION 2018 SP 313 - DÉCALQUES POUR LA FLOTTE DES SERVICES DE POLICE ET DE SÉCURITÉ INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Impression Charles, 625, boulevard Saint-René Est, Gatineau, Québec, J8P 8A6, pour la fourniture et l'installation de décalques pour la flotte des véhicules des Services de police et de sécurité incendie, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total approximatif pour trois ans de 104 022,48 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mars 2019, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant le 16 juin 2019.

Les fonds à cette fin seront pris à même les budgets de remplacement de véhicules, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au Plan triennal d'investissements des années 2021 et 2022 si requis, les montants nécessaires à la troisième année du contrat pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-16002-003-19831	325,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machineries – Service de sécurité incendie - Transfert d'équipements
11-17003-002-19832	5 999,99 \$	Remplacement de véhicules et machineries – Service de sécurité incendie – Transfert d'équipements
11-18006-700-19833	285,00 \$	Programme de remplacement de véhicules et machineries - Solde disponible
11-18006-040-19834	30 494,99 \$	Programme de remplacement de véhicules et machineries – Service de police – Transfert d'équipements
04-13493	1 767,17 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 762,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-283

REJET DE SOUMISSION - 2018 SP 142 - FOURNITURE DE VOITURES HYBRIDES RECHARGEABLES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 31 juillet 2018, un appel d'offres public pour l'acquisition de véhicules hybrides rechargeables;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des véhicules était conditionnelle à l'installation de borne de recharge au Centre de services de Hull;

CONSIDÉRANT QU'une étude préliminaire a été faite par la Division de l'entretien des édifices du Service des travaux publics suite au lancement de l'appel d'offres, mettant en évidence la complexité des travaux avec les installations existantes;

CONSIDÉRANT QU'une étude de faisabilité supplémentaire a été demandée par le Service des travaux publics par processus d'appel d'offres pour des services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville de Gatineau soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appel d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres 2018 SP 142 et autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2019-284

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ DU LOT 3 754 076 ET D'UNE PARTIE DES LOTS 3 116 427, 3 788 144 ET 3 788 145 - CONSTRUCTION DU PROLONGEMENT DU SENTIER CHAMPLAIN ET RÉGULARISATION D'EMPIÈTEMENTS D'EMPRISES - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - MIKE DUGGAN

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale est propriétaire des lots 3 754 076, 3 116 427, 3 788 144 et 3 788 145 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, situés au 1055 et 1145, chemin d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire effectuer des travaux de prolongement du sentier multifonctionnel Champlain et qu'après certaines vérifications, il s'avère qu'une partie du sentier proposé est située sur la propriété de la Commission de la capitale nationale, de même qu'une partie de l'emprise des chemins Allen et d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a obtenu une autorisation d'effectuer les travaux de la part de la Commission de la capitale nationale à condition d'acquérir le lot 3 754 076 du cadastre du Québec et une partie des lots 3 116 427, 3 788 144 et 3 788 145 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 787 m²;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations, la Commission de la capitale nationale a soumis à la Ville de Gatineau une promesse d'achat-vente proposant de céder le lot 3 754 076 du cadastre du Québec et une partie des lots 3 116 427, 3 788 144 et 3 788 145 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, pour la somme de 60 000 \$ plus les taxes si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition du lot 3 754 076 du cadastre du Québec et une partie des lots 3 116 427, 3 788 144 et 3 788 145 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 787 m², et ce, aux conditions prévues à la promesse d'achat-vente négociée et soumise à la Ville de Gatineau par la Commission de la capitale nationale, pour un montant de 60 000 \$ plus les taxes si applicables;
- autorise le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à coordonner toutes les étapes pour donner suite à la présente;
- autorise le trésorier à puiser, à même le poste budgétaire 06-30793-008, un montant de 60 000 \$ plus les taxes si applicables, requis pour l'acquisition des lots visés et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30793-008-19835	62 992,50 \$	Aménagement de sentiers récréatifs et liens cyclables - 16-3015 – Acquisition du sentier Champlain
04-13493	3 000,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 992,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-285

SOUMISSION 2018 SP 316 - RÉFECTION DES SYSTÈMES DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET D'AIR CLIMATISÉ - MAISON DE LA CULTURE – SALLE ODYSSÉE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Émile Séguin & fils Ltée, 845, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec, J8Y 6S5, pour la réfection des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé de la salle Odyssée de la Maison de la culture, pour un montant total de 1 091 687,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15002-013-19836	648 000,00 \$	Plan directeur électromécanique - 17-2003 - Maison de la culture - Systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé
18-18001-002-19837	348 856,35 \$	Plan directeur électromécanique - 17-2003 - Maison de la culture - Systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé
04-13493	47 475,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	47 356,32 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 23 avril 2019.

Adoptée

CE-2019-286

SUSPENSION DE 12 JOURS SANS TRAITEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 107750

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en droit du travail;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la suspension de 12 jours sans traitement de l'employé numéro 107750.

Les dates de la suspension seront déterminées par le service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines conformément à la convention collective.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin
2. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin
3. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin

CE-2019-287

ENJEUX - STATIONNEMENT DES EMPLOYÉS - PORT-DE-PLAISANCE

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} décembre 2018, la Commission de la capitale nationale a repris l'exploitation du stationnement de Port-de-Plaisance par l'entremise d'une compagnie tierce en gestion de stationnement;

CONSIDÉRANT QU'il avait été convenu avec la Commission de la capitale nationale de prolonger les conditions actuelles de stationnement à demi-prix pour les 76 employés de la Ville de Gatineau stationnés au stationnement de Port-de-Plaisance jusqu'au 31 mai 2019;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CM-2018-1041 du 11 décembre 2018, qui mandatait les services municipaux à analyser et à implanter des solutions de stationnement équitables pour les 76 employés de la Ville de Gatineau occupant le stationnement de Port-de-Plaisance et qui prévoyait de plus, la prise en charge des frais de stationnement au Port-de-Plaisance ainsi que le remboursement de l'avantage imposable pour les employés cols blancs ayant droit à un stationnement gratuit selon l'annexe E de leur convention collective;

CONSIDÉRANT l'analyse de toutes les options potentielles effectuée par les services municipaux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- Pour les employés cols blancs visés par l'annexe E de la convention collective pour lesquels la Ville de Gatineau doit fournir un stationnement gratuit :
 - d'autoriser dès maintenant, pour ces employés, la réservation d'espaces de stationnement présentement vacants au stationnement étagé municipal Leduc et maintenir la gratuité de leurs espaces ainsi que le remboursement de l'avantage imposable, le tout conformément à la convention collective en vigueur;
- Pour les autres employés de la Ville de Gatineau qui sont actuellement stationnés au stationnement de Port-de-Plaisance, et ce, à compter du 1^{er} juin 2019 :
 - d'autoriser la réservation d'espaces de stationnement au stationnement étagé municipal Leduc au fur et à mesure que des places se libèrent et au plus tard, d'ici février 2020, soit lors de l'échéance des contrats actuels avec les utilisateurs qui s'y stationnent;
 - d'autoriser les services municipaux à fixer le prix pour leur stationnement, à 50 % du stationnement étagé municipal Leduc, pour maintenir la pratique qui avait été préalablement établie au stationnement de Port-de-Plaisance lorsque la Ville de Gatineau opérait ce dernier;

- d'autoriser la mise en place d'une période de transition afin de faciliter le transfert des employés entre le stationnement de Port-de-Plaisance et le stationnement étagé municipal Leduc et atténuer la hausse de tarifs;
- Pour les 4 premiers mois, de juin à septembre 2019, la Ville de Gatineau prendra en charge la différence entre les frais de stationnement actuellement payés de 61 \$ par mois, par ses employés au stationnement de Port-de-Plaisance et le prix qui sera chargé par la compagnie en gestion du stationnement de la Commission de la capitale nationale pour continuer de stationner au stationnement de Port-de-plaisance, et ce, dès le 1^{er} juin 2019;
- Pour les mois suivants, d'octobre 2019 jusqu'au transfert de tous les employés au stationnement étagé municipal Leduc, au plus tard en février 2020, la Ville de Gatineau prendra en charge la différence entre un tarif augmenté à 82 \$ pour les employés de la Ville de Gatineau qui sont stationnés au stationnement de Port-de-Plaisance et le prix chargé par la compagnie en gestion de stationnement de la Commission de la capitale nationale pour le stationnement de Port-de-Plaisance;
- D'autoriser le trésorier à modifier le budget 2020 et les subséquents, pour donner suite aux recommandations précédentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2019.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif